



## Mon handicap est invisible, #PasImaginaire !

Une lettre de la Direction  
Santé et conditions de travail  
du CDG 64

Cette lettre d'actualité mensuelle a été lancée en mai pour vous sensibiliser sur les principaux handicaps invisibles afin de mieux comprendre certaines situations de travail.

Pour rappel, **9 millions de personnes ont un handicap invisible en France**, impactant quotidiennement leur qualité de vie tant personnelle que professionnelle.

Le handicap invisible revêt **plusieurs formes** comme une déficience visuelle ou auditive, un trouble mental (la schizophrénie, la bipolarité...), une dyslexie ou dyspraxie, une maladie chronique...

Leur caractère non détectable complexifie la reconnaissance de cette situation de handicap dans le monde du travail.

La première lettre sur le handicap invisible diffusée fin mai portait sur [l'endométriose](#), aujourd'hui, nous allons vous parler de la fibromyalgie.

## Zoom sur la fibromyalgie

**"La fibromyalgie, on la connaît mal. Pourtant elle fait très mal"**



## Définition

La fibromyalgie, ou syndrome fibromyalgique, est une affection chronique, caractérisée par des douleurs diffuses persistantes et une sensibilité à la pression physique souvent associées à une fatigue intense, des troubles du sommeil, etc.

En France, le syndrome fibromyalgique est estimé à 1,6% avec une prévalence chez les femmes.

## Les principaux troubles et douleurs liés à la fibromyalgie

- Douleurs permanentes diffuses dans tout le corps
- Fatigue chronique
- Troubles digestifs
- [Asthénie](#), fatigabilité
- Troubles sensoriels (visuels ou auditifs)
- Troubles de l'humeur, dépression



## Impacts pour l'agent au travail

Les **symptômes** de la fibromyalgie sont très **éprouvants** et rendent le quotidien professionnel pénible et complexe constituant un facteur de risque pour le maintien dans l'emploi.

Les **limitations imposées par la maladie** peuvent impliquer des arrêts de travail, une productivité amoindrie ou encore un manque de disponibilité.

Les troubles de l'humeur associés au syndrome fibromyalgique peuvent également affecter le relationnel professionnel, pouvant isoler l'agent qui se sent/est incompris des collègues et/ou de la hiérarchie.



## Rôle de la Direction Santé et conditions de travail

Si l'un de vos agents vous informe de ses difficultés de santé, vous pouvez contacter la DSCT par mail à l'adresse [medecine@cdg-64.fr](mailto:medecine@cdg-64.fr) ou par téléphone au 05 59 90 18 29 pour prendre un rendez-vous avec

le médecin du travail afin de déterminer les mesures possibles pour améliorer sa situation.

## Liens vers ressources utiles :

- Associations nationales de lutte contre la fibromyalgie :
  - [www.fibromyalgiesos.fr](http://www.fibromyalgiesos.fr)
  - [www.fibromyalgie-france.org](http://www.fibromyalgie-france.org)
- Association locale de lutte contre la fibromyalgie : [www.pepiniere-pau.org](http://www.pepiniere-pau.org)
- Page dédiée CPAM : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
- Fiche pratique AGEFIPH : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)



Retrouvez l'ensemble des lettres d'actualités de la DSCT [sur cette page](#)

Direction Santé et conditions de travail

Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

[Direction-sante@cdg-64.fr](mailto:Direction-sante@cdg-64.fr)

© 2023 CDG 64

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)